

Conseil communal du 29 janvier 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Point 1. Approbation PV

Point 2. Prestation de serment d'un membre du Collège communal

Le conseil communal de la Ville de Soignies a installé ce mardi 29 janvier Monsieur Hubert Dubois dans ses fonctions de membre du Collège communal.

Point 3. Service public de Wallonie – Projet de Schéma de développement du territoire – Avis – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 29 janvier l'avis à transmettre au Gouvernement wallon concernant le projet de Schéma de Développement du Territoire (SDT) qui est actuellement soumis à enquête publique. L'avis de la Ville de Soignies est favorable moyennant quelques remarques et amendements.

Le Schéma de Développement du Territoire est un outil approuvé par le Gouvernement wallon dans le but d'adopter une stratégie territoriale globale pour le développement de la Wallonie à l'horizon 2050.

Le Conseil communal se félicite de constater que le SDT reconnaît la Ville de **Soignies comme l'un des 35 pôles de la Région**, avec la volonté de renforcer certains de ses atouts, dont notamment :

- ses **connexions avec les autres pôles voisins** ;
- le développement de son **réseau ferroviaire** ;
- la valorisation de ses **ressources naturelles**, axe important pour notre territoire (pierre bleue, économie circulaire, ...) ;
- le développement de son **secteur économique**.

Sur un plan pluri-communal toutefois, le Conseil communal de Soignies s'associe aux Bourgmestres du **Cœur de Hainaut** et regrette le **manque de reconnaissance** de ce territoire et de ses potentialités.

Le Conseil communal souhaite par ailleurs que Soignies soit intégrée de manière plus claire dans la **zone de développement métropolitain de Bruxelles**, puisque la ville accueille de nombreux navetteurs qui travaillent à Bruxelles. Il propose également une série d'amendements, entre autres sur la notion de

« centre-ville » qui gagnerait à être mieux définie, ou encore sur la possibilité d'octroyer aux services publics (hôpitaux, écoles, etc.) une dérogation quant à la règle du « béton zéro » à l'horizon 2050.

Enfin, le Conseil communal tient à souligner **quelques lacunes** dans le SDT :

- le manque de concertation préalable avec les autorités communales et avec les citoyens sur l'élaboration de ce document (vu le calendrier très serré) ;
- le manque de hiérarchie entre les nombreux objectifs et enjeux repris dans le SDT, ce qui risque d'entraîner des difficultés si à l'avenir deux objectifs deviennent contradictoires ;
- le caractère trop théorique, pas assez concret et opérationnel du document ;
- le caractère trop figé du document, qui ne semble pas destiné à être adapté en cours de route alors qu'il est sensé couvrir une période de plus de 30 ans.

Point 4. Déclaration de Politique Communale 2019-2024

Le conseil communal de la Ville de Soignies a pris acte ce mardi 29 janvier de la déclaration de politique communale 2019-2024. Axée autour de 12 objectifs prioritaires, la feuille de route du nouveau Collège avance près de 200 propositions concrètes pour les 6 prochaines années. La volonté : poursuivre l'essor de la Ville tout en continuant à garantir la qualité de vie des Sonégiennes et des Sonégiens.

Pour le nouveau Collège, la Ville de Soignies doit continuer à se développer et à s'embellir, tout en gardant sa spécificité : une ville à taille humaine, où il fait bon vivre.

Parmi les projets proposés, on retrouve entre autres :

- le soutien et la promotion des commerçants de proximité, du secteur non-marchand local et des fleurons de l'entité ;
- la mise en place d'un plan global et transversal de lutte contre les excès de vitesse sur tout le territoire de l'entité, via notamment des aménagements routiers ;
- l'augmentation du nombre d'éco-cantonniers pour garantir la qualité de vie dans chaque village et dans tous les quartiers du centre-ville ;
- la création d'une Maison des Associations pour faciliter les démarches du secteur associatif ;
- le renforcement de la participation citoyenne à travers de multiples initiatives ;

- la création d'un label ou d'une appellation « Produits du terroir soigné » dans le but de soutenir les circuits courts et la consommation de produits locaux ;
- etc.

La Déclaration de Politique Communale pourra désormais être adaptée sous forme de « Plan Stratégique Transversal » par les services administratifs. Les 12 axes prioritaires seront déclinés en actions concrètes, assorties d'un budget, d'un calendrier, d'un pilote de projet et de critères d'évaluation.

Point 5. RCA ADL – Composition du CA – Désignation des administrateurs privés – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 29 janvier la désignation des administrateurs « privés » au sein de la RCA « Agence de développement local ».

A côté des 9 administrateurs représentant la Ville de Soignies, les 3 administrateurs « privés » seront :

- Mr Daniel KESTEMONT, président de l'asbl ADESCAT
- Mme Chantal RICHET, représentant le secteur « commerce », en accord avec l'association des commerçants « Cosmo » ;
- Mr Jean-Philippe MASSART, président d'U.N.I.S.

Points 6 & 7. Collégiale Saint Vincent – Réparation de surfaces intérieures-Chauffage / Restauration des vitraux de la chapelle du Saint-Nom – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 29 janvier le lancement de deux marchés publics portant sur la Collégiale Saint-Vincent à Soignies :

- **d'une part sur les travaux de restauration des conduites de ventilation et de dallage dans le chœur de la Collégiale ;**
- **d'autre part les travaux de restauration des vitraux de la Chapelle du Saint-Nom.**

Le premier marché relatif à la réparation des surfaces intérieures représente un budget estimé à 56.188€ TVAC et sera lancé par procédure négociée sans publication préalable.

Le second marché portant sur la restauration des vitraux de la Chapelle du Saint-Nom sera lancé par procédure ouverte. Il est estimé à 281.000€ TVAC, divisé en 3 phases réparties sur 2019, 2020 et 2021.

Dans les deux cas, un dossier sera transmis à l'Agence Wallonne du Patrimoine en vue d'obtenir un subside.

Point 8. Dénomination des voiries de l'ancien site Technic Gum – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 29 janvier la dénomination de trois nouvelles voiries pour le nouveau lotissement sis sur l'ancien site Technic Gum.

Les noms de voiries proposées sont les suivants, en lien avec la toponymie des lieux :

- **Rue des Crinoïdes** (fossiles marins en forme de plantes très présentes dans la pierre bleue)
- **Rue de la Boucharde** (outil en forme de marteau mais dont les surfaces de percussions sont garnies de pointes... la boucharde est utilisée dans le travail de la pierre)
- **Rue du Concédé** (ancienne voie de chemin de fer reliant les carrières Wincqz à la gare).

Ces dénominations ont été approuvées par la commission royale de toponymie et dialectologie.

Point 9. Dénomination d'une nouvelle voirie (clos) à Casteau – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 29 janvier l'attribution du nom « Clos des Maîtres de poste » pour une nouvelle voirie à Casteau, perpendiculaire à la rue des Combattants.

Le nom « Clos des Maîtres de poste » fait référence au fait que, à partir du XVII^e siècle, Casteau est devenue une halte « de la malle-poste » reliant Paris à Bruxelles. À l'époque le transport des courriers se faisait via des chevaux et un équipage dont un « maître de poste » qui devait résider dans ce relais.

Cette dénomination a été approuvée par la commission royale de toponymie et dialectologie.

Point 10. Mise à jour du règlement d'ordre intérieur des Maisons de Village et des infrastructures sportives de la Ville – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce mardi 29 janvier les modifications du règlement d'ordre intérieur des maisons de village et des infrastructures sportives de la ville.

La mise à jour comprend principalement :

- Un ajout dans l'article 1 du règlement insistant sur l'utilisation des maisons de village « *en tant que lieux de rencontres polyvalents susceptibles de susciter de nouvelles activités, de nouveaux projets et de développer davantage de contacts et relations entre les habitants de l'entité* », et non en tant que local ou siège des associations locales. Cet ajout spécifie également que « *les maisons de village ne sont pas prévues ni adaptées pour recevoir des activités de culte* ».
- Une indexation des tarifs dans l'article 2, comme chaque année.
- Un ajout dans l'article 5 précisant que les dépôts de matériel autorisés restent aux risques et périls du déposant, et que l'administration communale décline toute responsabilité en cas de vol.

Point 11. Commission Paritaire Locale – COPALOC – Renouvellement de la délégation du Pouvoir Organisateur – Vote

Le conseil communal de la Ville de Soignies a approuvé ce 29 janvier la désignation des membres de la Commission Paritaire Locale représentant la commune.

Pour rappel, la Commission Paritaire Locale – dite CoPaLoc – est l'organe de concertation entre employeur et syndicats installé au sein de chaque pouvoir organisateur (PO) de l'enseignement officiel subventionné, avec pour missions entre autres de délibérer sur les conditions de travail des enseignants, d'établir les listes d'emplois vacants, etc.

Le Conseil communal approuvera la désignation des membres suivants pour représenter le PO au sein de la CoPaLoc:

- Carinne DELHAYE, Echevine de l'Enseignement, en qualité de présidente de droit ;
- ...
- ...
- ...
- ...
- Nadège Lefebvre, responsable du service enseignement.

Point 12. Conseil Communal des Aînés et des Moins Valides – Rapport d’activités 2018 - Information

Le Conseil communal de la Ville de Soignies a pris connaissance ce 29 janvier du rapport d’activités 2018 du Conseil Communal des Aînés et des Moins Valides (CCAMV).

Pour rappel, le CCAMV est un organe qui a pour mission de débattre des intérêts des personnes âgées et handicapées et des difficultés qu’elles peuvent rencontrer sur l’entité de Soignies.

En 2018, les membres du CCAMV ont notamment participé au lancement du projet « la boîte dans le frigo » en partenariat avec le CPAS et ont organisé plusieurs réunions et conférences.